

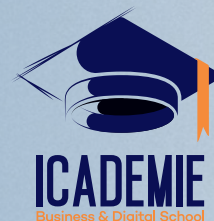
CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - 380h

Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 5 « Conseiller en insertion professionnelle », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.
Fiche RNCP* n°37274 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 23/03/2018, renouvelée le 25/01/2023, code NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

La certification complète « Conseiller en insertion professionnelle » permet au futur Conseiller en insertion professionnelle de favoriser par des réponses individualisées, l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant ou non des difficultés d'insertion ou de reconversion, en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits. Son action vise à les accompagner pour construire et s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le conseiller en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier.

Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Le conseiller en insertion professionnelle est en contact principalement avec le public de sa structure (public en recherche d'emploi avec ou sans frein périphérique : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires de minima sociaux, seniors, salariés, cadres, personnes en situation de handicap, migrants, personnes sous-main de justice, sortants de prison...).

Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Il intervient en présentiel ou en distanciel dans les locaux de sa structure et, selon ses missions, dans ceux des partenaires ou en entreprise. Il utilise des applicatifs numériques et des outils bureautiques et collaboratifs. Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le conseiller en insertion professionnelle définit avec elles, lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins.

Ces parcours sont structurés en étapes que le conseiller en insertion professionnelle réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique.

Il les suit dans la réalisation de leurs parcours en utilisant les applicatifs numériques et les outils collaboratifs adaptés et contribue à la levée des freins rencontrés. Il conçoit, prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à leur parcours d'insertion. Le conseiller en insertion professionnelle analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

À partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération et une relation de service.

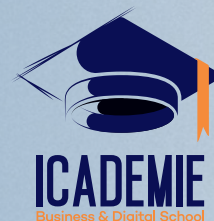
CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - 380h

Bloc de compétences issu de la certification professionnelle de niveau 5 « Conseiller en insertion professionnelle », enregistrée au RNCP* par le Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion.
Fiche RNCP* n°37274 enregistrée et publiée au Journal Officiel le 23/03/2018, renouvelée le 25/01/2023, code NSF : 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/>

*Répertoire National des Certifications Professionnelles



OBJECTIFS

Compétences et aptitudes visées

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle.
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel.
- Accompagner la réalisation des projets professionnels.
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics.
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion.
- Analyser sa pratique professionnelle.

PROFIL

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Apprentis
- Personnes en reprise d'études

DURÉE ET ACCESSIBILITÉ



Durée de la formation : **315h**

La formation s'effectue 100 % à distance (examens inclus)

Après étude du dossier et selon les aménagements possibles, les méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation peuvent être adaptées aux publics en situation de handicap.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Disposer d'un ordinateur muni d'une connexion internet, d'un micro et d'une caméra fonctionnels

PRÉ-REQUIS

Pour accéder à ce parcours, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un an d'expérience professionnelle
- Entretien
- Dossier de candidature
- Réussite au test de positionnement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel et en groupe assuré par des tuteurs/formateurs experts dans le domaine.
- Encadrement assuré par un référent pédagogique et un référent examens.
- Webconférences en direct (également accessibles en différé), forums de discussions, messagerie personnelle.
- Apports de contenus, analyse de cas pratiques, jeux de rôles, échanges libres.
- Plateforme accessible 7j/7.
- Accès à une vidéothèque et une bibliothèque numérique.

PROGRAMME

CONTRACTUALISER ET SUIVRE AVEC LA PERSONNE SON PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Dans le cadre des missions et des procédures de la structure, dans le respect des principes éthiques et déontologiques de la structure et des règles de confidentialité, s'appuyer sur le diagnostic initial partagé et sur les ressources de l'environnement en matière d'insertion, aider la personne à identifier les étapes d'un parcours d'insertion et en analyser la faisabilité.
- Créer une alliance de travail avec la personne, contractualiser les engagements réciproques et les étapes de l'accompagnement et définir les modalités de suivi.
- Suivre et réajuster le parcours tout en favorisant l'autonomie et la confiance en soi de la personne.
- Rédiger les bilans du parcours et rendre compte aux acteurs concernés afin de créer des conditions favorables à la réalisation du parcours d'insertion.

ACCOMPAGNER UNE PERSONNE À L'ÉLABORATION DE SON PROJET PROFESSIONNEL

- Dans le cadre de ses missions et dans le respect des principes éthiques de la relation d'accompagnement et déontologiques de la structure, s'appuyer sur une méthodologie d'élaboration de projet.
- Aider la personne à formuler ses souhaits, besoins, contraintes, freins.
- Identifier avec la personne ses compétences, qualités, et talents et l'accompagner dans la prise en compte des caractéristiques de l'environnement socio-économique.
- Amener la personne à élaborer des pistes et à les confronter avec les réalités professionnelles.
- Aider la personne à prendre conscience de ses possibles, à faire des choix éclairés, et à formaliser son projet professionnel.
- Favoriser son autonomie, l'encourager à mobiliser les ressources du territoire afin de permettre la concrétisation à terme du projet professionnel élaboré.

ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DES PROJETS PROFESSIONNELS

- Dans le cadre de l'accompagnement individuel ou collectif, dans le respect des principes éthiques de la relation d'accompagnement et déontologiques de la structure, en intégrant les règles de confidentialité dans la communication, s'appuyer sur le projet défini et validé en amont.
- Favoriser l'implication de la personne dans la réalisation de son projet.
- Élaborer avec la personne un plan d'action, la soutenir dans ses démarches et lui mettre à disposition un ensemble d'outils favorisant la mise en œuvre des actions définies.
- Analyser avec la personne l'ensemble des paramètres de la situation.
- Favoriser l'articulation de sa demande avec l'offre d'emploi, les dispositifs et mesures pour l'emploi, la formation et la création d'activité.
- Évaluer et réajuster avec la personne les démarches afin de favoriser l'entrée en formation ou l'accès à l'emploi.

CONCEVOIR DES ATELIERS THÉMATIQUES FAVORISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS

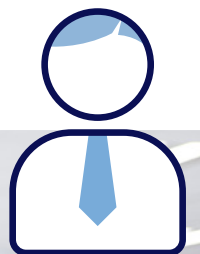
- En s'appuyant sur une demande institutionnelle ou sur un besoin identifié, en fonction des caractéristiques des personnes, analyser la demande. Identifier le contexte, les besoins et les compétences à acquérir.
- Respecter un cahier des charges d'un ou de plusieurs ateliers collectifs, en déduire le contenu.
- Élaborer le dispositif d'évaluation des objectifs et de satisfaction des participants.
- Définir les objectifs pédagogiques.
- Structurer la progression et élaborer le scénario des ateliers.
- Choisir, concevoir ou adapter les ressources nécessaires en s'appuyant éventuellement sur des applicatifs numériques, afin de faciliter la mise en œuvre de l'animation.

PRÉPARER ET ANIMER DES ATELIERS THÉMATIQUES FAVORISANT L'INSERTION

- En s'appuyant sur le cahier des charges validé par le demandeur ou par l'équipe, en intégrant les procédures et les mesures de prévention de la structure, évaluer les prérequis.
- Identifier les contraintes de mise en œuvre.
- Adapter les activités pédagogiques aux participants, à leurs besoins et au contexte.
- S'assurer de la disponibilité et de l'opérationnalité des moyens pédagogiques et matériels.
- Animer un atelier en présentiel ou à distance, favoriser la création d'une dynamique de groupe facilitant la coopération et le développement des capacités visées.
- Réguler les interactions dans le groupe et remédier aux difficultés d'apprentissage.
- Évaluer l'atteinte des objectifs et rédiger le bilan global de l'atelier afin de favoriser les apprentissages.

ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- À partir d'une situation rencontrée, en s'appuyant sur une démarche d'analyse de pratique, revenir sur cette situation professionnelle.
- Décrire les faits, identifier ce qui relève des opinions, exprimer ses émotions.
- Repérer ses propres limites et celles de sa fonction.
- Analyser les points forts, les axes d'amélioration, et rechercher les ajustements nécessaires afin d'améliorer sa pratique professionnelle.



Modalités d'évaluation

Deux sessions d'examens par an : mai et décembre.

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante par le biais d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Le candidat devra également fournir au responsable de session une attestation de l'entreprise correspondant à la période en milieu professionnel de 175 heures, obligatoire pour la validation du bloc.

La validation de la certification globale sera complétée par un entretien final comprenant un temps d'échange avec le candidat sur un dossier professionnel réalisé en amont de la session.

Équivalences et Passerelles

Il n'y a pas d'équivalences et passerelles sur cette formation.

Période en entreprise

Dans le cadre de la validation du bloc de compétences seul, le candidat doit accomplir une période en milieu professionnel obligatoire pour une durée de **175 heures** (hors contrat d'alternance).

En cas de validation complète de la certification professionnelle de Conseiller en Insertion Professionnelle et dans le cadre de l'élaboration de votre dossier professionnel, vous devez réaliser une période en entreprise (hors contrat d'alternance).

Cette période en entreprise peut prendre la forme d'un stage d'une durée minimale obligatoire de 385 heures (11 semaines).

DÉBOUCHÉS

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Conseiller en insertion professionnelle/sociale et professionnelle
- Conseiller emploi formation
- Conseiller à l'emploi
- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Chargé de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur socioprofessionnel

POURSUITE D'ÉTUDES

La validation de l'ensemble des blocs de cette certification professionnelle vous donne les clés pour être rapidement opérationnel sur le marché de l'emploi. Toutefois, une poursuite d'études peut être envisagée si vous souhaitez renforcer votre profil ou vous spécialiser (Bachelor Gestion Administrative et Ressources Humaines, etc.)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉLAIS D'ACCÈS

Inscriptions à tout moment de l'année.
Le délai d'accès à la formation est habituellement de 14 jours après validation de votre dossier.

TARIFS

À partir de 1550 € TTC.
Contactez le service Conseil en Formation pour le détail des conditions tarifaires.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- CPF
- Plan de développement des compétences
- Autofinancement

Prise en charge à 100 % possible selon les modalités de financement.

INDICATEURS DE RÉSULTATS – 2023

- Taux de réussite : Non significatif
- Taux de satisfaction : Non significatif
- Taux d'insertion à 6 mois : Non significatif



ICADEMIE
Business & Digital School

Formation à Distance

3 Rue Racine
83000 Toulon
09 73 03 01 00
contact@icademie.com
SIRET 489 088 971 00093

Aix-en-Provence

415 Avenue des Chabauds
13320 Bouc-Bel-Air
04 42 58 86 31
contact@icademie-aixenprovence.com
SIRET 489 088 971 00077

Toulon

15 Boulevard de Strasbourg
83000 Toulon
04 89 33 14 62
contact-toulon@icademie.com
SIRET 489 088 971 00051

Paris

5 Rue Saint-Georges
75009 Paris
01 75 85 85 65
contact@icademie-paris.com
SIRET 489 088 971 00101

Lille

5/7 Rue Sainte Anne
59800 Lille
03 66 72 22 25
contact@icademie-lille.com
SIRET 489 088 971 00069